

Commune de Saint Hilaire de Brethmas

B.P 1 30560 Saint Hilaire de Brethmas

☎ 04 66 61 33 59 @ mairie@shb30.com

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2026_20

Séance du 14 avril 2026

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
27	27	26

Date de la convocation
8 avril 2026

Date d'affichage
8 avril 2026

POUR	CONTRE	ABSTENTION
5	21	0

Le 14 avril 2026 à 18h30 heures, le Conseil Municipal s'est réuni, en Mairie de Saint Hilaire de Brethmas, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Gaël MANCUSO, Maire.

Étaient présents : M. BONELLO Christophe, Mme BONNET Nell, Mme BOUSSAGUET Samantha, Mme CANO Laëtitia, M. CHABALIER Frédéric, CHABALIER Loris, Mme CHABASSUT Orlane, M. CHAPEL Pierre, Mme CHAZEL Coralie, M. CLERC Laurent, M. DRESAR Florent, M. DURAND Denis, M. FERRIERE Nicolas, M. GALTIER Stéphan, Mme GALTIER Sylvie, M. GRIGNON Damien, Mme MALINOWSKI Céline, M. MANCUSO Gaël, Mme MIZZI Aline, Mme NICOLAS Sabine, Mme PONE Estelle, M. POULET Pascal, M. PRADEILLES Cyril, Mme SARTINI Hélène, Mme SZLEK Sandy.

Procurations :

Mme MOREAU Muriel a donné procuration à Mme CANO Laetitia, Mme SUAU Aurélie a donné procuration à M. DRESAR Florent,

Secrétaire de séance : Mme SARTINI Hélène

Monsieur le Maire quitte la salle au moment du vote de la présente délibération

FINANCES – APPROBATION DU COMPTE RENDU ANNUEL DE LA SPL30 POUR LE PROJET DE L'ÉCOQUARTIER

Vu les lois du 07 juillet 1983 et 8 février 1995 relatives aux sociétés d'économie mixte,
Vu la délibération n°2022/40 du 31 mai 2022 portant convention de mandat avec la SPL 30 pour le projet de création d'un écoquartier à la Jasse de Bernard, démonstrateur de la Ville Durable,
Vu le compte rendu annuel d'opération adressé le 3 avril 2026 à la commune de Saint Hilaire de Brethmas,
 Monsieur le maire soumet au conseil municipal le compte rendu de l'opération « ZAC de la Diane », pour l'année 2025, réalisé par la SPL 30.
 Ce compte rendu retrace l'évolution du projet et les engagements pris au cours de l'année 2025.
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et procédé au vote, décide à la majorité des suffrages exprimés :

Vote : Pour 5 (Mmes CHABASSUT Orlane, NICOLAS Sabine, SZLEK Sandy, MM. CLERC Laurent, FERRIERE Nicolas)
 Contre 21
 Abstention 0

➤ **DE NE PAS APPROUVER** le compte rendu annuel 2025 de l'opération « ZAC de la Diane », pour l'année 2025.

Pour extrait conforme,
 Saint Hilaire de Brethmas, le 15 avril 2026

Le Maire,
 Gaël MANCUSO

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
 Et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de : sa publication, sa transmission à Monsieur le Préfet du Gard, sa notification, sa mise en ligne sur le site internet de la commune, sa mise en ligne sur le site internet de la commune, ainsi qu'il est précisé à l'article 171 de la loi n°2015-178 du 23 février 2015 relative à la République numérique, ou aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet

REÇU EN PREFECTURE

Le 20/04/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-030-213002595-2026.04.15-2026_20-DE